



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية

السكرتارية

ب. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * * * نديبا

CONSEIL DES MINISTRES

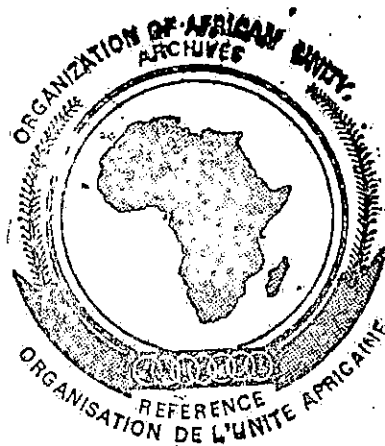
Vingt-Septième Session Ordinaire

Port-Louis, Juin 1976

CM/773 (XXVII)

RAPPORT D'ACTIVITE SUR
LA DEUXIEME FOIRE PANAFRICAIN
ALGER, 1 - 17 OCTOBRE 1976

RAPPORT DU COMITE D'ORGANISATION DES DIX
ALGER - 19 - 24 AVRIL 1976



CM0773

MICROFICHE

RAPPORT DU COMITE D'ORGANISATION DES DIX DE L'OUA
POUR LA DEUXIEME FOIRE PANAFRICAINNE

En application des résolutions CM/Res.443 (XXV) et CM/Res. 468 (XXVI) du Conseil des Ministres de l'OUA, le Comité d'organisation des Dix de l'OUA pour la deuxième Foire panafricaine, composé de l'Algérie, du Kenya, du Zaïre, du Cameroun, de l'Egypte, de la Tunisie, de l'Ethiopie, du Soudan, du Libéria et du Sénégal, s'est réuni à Alger (Algérie) du 19 au 24 avril 1976.

Il y a lieu de rappeler qu'une première réunion qui devait avoir lieu à Alger du 1er au 3 mars 1976 a dû être ajournée faute de quorum.

Les Etats membres suivants étaient présents :

Algérie	Tunisie
Cameroun	Sénégal
Egypte	Zaïre
Libéria	

Les Etats membres suivants étaient absents, bien que leurs gouvernements respectifs aient envoyé notification de leur participation :

Ethiopie
 Kenya
 Soudan

Le quorum étant atteint, la réunion a eu lieu.

La séance d'ouverture a été présidée par Son Excellence M. Layachi Yaker, Ministre du Commerce de la République Algérienne Démocratique et Populaire, qui a prononcé une allocution mettant en relief l'importance d'une manifestation telle que la Foire panafricaine et exposant les préparatifs poursuivis par son pays en prévision de la Foire et les moyens qu'il mettait en place.

Les gouvernements des Etats membres du Comité d'Organisation de la deuxième Foire panafricaine ont dûment accrédité leurs représentants à

la présente réunion. La liste de ces représentants est annexée au présent rapport.

Le représentant du Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine a fait une déclaration liminaire.

Le Comité est passé ensuite à l'élection des membres de son bureau, à savoir un président et un rapporteur. S.E.M. Layachi Yaker, Ministre du Commerce de la République Algérienne Démocratique et Populaire d'Algérie, a été élu Président du Comité.

Sur proposition de la délégation algérienne, appuyée par tous les membres du Comité, M. Tumba Ntunkadi, Commissaire Général de la Foire Internationale de Kinshasa, Chef de la délégation de la République du Zaïre, a été élu rapporteur.

M. Layachi Yaker, en raison de ses obligations, a délégué son autorité en qualité de Président du Comité à M. Mohamed Farah, Commissaire Général de la deuxième Foire panafricaine et Chef de la délégation de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

A la suite des délibérations portant sur l'élection du bureau, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Organisation des travaux
2. Nomination du Secrétaire Général (pays d'accueil)
 - Président
 - Commissaire Général
 - Directeur Exécutif
3. Application des résolutions CM/443 (XXV) et CM/468 (XXVI) du Conseil des Ministres de l'OUA
4. Date et lieu de la prochaine réunion
5. Questions diverses

Point de l'Ordre du jour

Horaire arrêté pour les séances de travail :

- Matinée : 10 heures - 13 heures
- Après-midi : 16 heures - 19 heures

Point 2 de l'Ordre du jour

Le Chef de la délégation Algérienne, dûment accrédité par le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, a indiqué comme suit la composition du Secrétariat Général de la deuxième Foire panafricaine :

Président :

S.E.M. Layachi Yaker, Ministre Algérien du Commerce

Commissaire Général

M. Mohamed Farah, Directeur de l'Office national des Foires et expositions (ONAFEX)

Secrétaire Général

M. Boualem Bensekkouma, Directeur des relations extérieures de l'ONAFEX

A propos de la désignation des postes, le Chef de la délégation algérienne a indiqué que, compte tenu de la structure des différentes fonctions créées en vue de la réalisation de la deuxième Foire panafricaine, il a été jugé préférable de remplacer le titre de Directeur Général par celui de Secrétaire Général.

Point 3 de l'ordre du jour

Application des résolutions CM/Res. 443 (XXV) et CM/Res. 468 (XXVI) du Conseil des Ministres de l'OUA

Le texte des résolutions CM/Res. 443 (XXV) et CM/468 (XXVI) reproduit en annexe) a fait l'objet des débats consacrés au point 3 de l'ordre du jour.

De manière générale, ces résolutions définissent le mandat du Comité des Dix de l'OUA, le mode de participation de l'OUA et celui du pays d'accueil.

Au sujet du mandat du Comité, les points suivants ont été examinés successivement :

A. EXAMEN DE LA RESOLUTION CM/RES. 443 (XXV):

1. Nombre exact des pays participants

Le Chef de la délégation algérienne a estimé qu'il était prématuré et arbitraire d'arrêter le nombre des participants à la deuxième Foire panafricaine.

Le Secrétaire de la Foire, se référant aux résolutions du Conseil des Ministres de l'OUA, a déclaré qu'il ne tenait pas à prendre des mesures générales non déterminées pour adresser des invitations à participer à cette Foire avant la réunion du Comité des Dix de l'OUA. Dans ces conditions il a indiqué qu'il n'était pas prêt à donner avec précision le nombre des pays qui participeront à la Foire.

Toutefois, selon une enquête directe et selon certaines estimations, on pourrait compter sur un minimum de 40 pays à participer à la Foire.

D'autre part, le Commissaire de la deuxième Foire panafricaine a fait savoir au Secrétariat Général de l'OUA qu'à partir du 6 mai 1976, cinq missions algériennes officielles se rendront dans les pays membres de l'OUA en vue de présenter " l'esprit, les exhibitions et les objectifs" de la Foire et d'inviter les pays à participer activement à cette grande manifestation.

2. Attribution des surfaces d'exposition et dépenses correspondantes

Le Président a indiqué qu'au " Palais des expositions des pins maritimes", à Alger, où la deuxième Foire panafricaine doit avoir lieu, trois pavillons couvrant 30.000, 8000 et 5000 mètres carrés respectivement seront mis entièrement à la disposition des pays africains.

En ce qui concerne l'attribution des surfaces d'exposition, il a été spécifié qu'il était loisible aux divers pays de demander la surface qui leur était nécessaire, en fonction de leurs projets et de leurs possibilités, et que, en conséquence, il était impossible de déterminer à l'avance les surfaces à affecter aux divers pays respectivement.

Quoi qu'il en soit, pour atténuer les appréhensions des délégations du Sénégal et de la Tunisie à ce sujet, le Président a précisé que toutes les demandes des pays participants seront satisfaites, compte tenu des larges possibilités qui existent dans l'enceinte du Palais des expositions et des projets d'agrandissement de ce Palais.

Au sujet des dépenses qu'impliquera la participation, le Président a signalé que, pour permettre aux pays africains de participer à la Foire sans avoir à y consacrer des dépenses excessives, les autorités algériennes responsables ont décidé d'appliquer un tarif réduit de location, malgré la hausse des frais d'entretien et l'augmentation générale des tarifs de location.

Ces tarifs sont fixés comme suit :

Emplacement couvert :	100 dinars algériens/mètre carré
Emplacement en plein air :	50 dinars algériens/mètre carré

3. Nombre des visiteurs locaux et étrangers à la Foire

Pour calculer une estimation du nombre des visiteurs nationaux à la deuxième Foire panafricaine, le secrétariat de la Foire s'est fondé à la fois sur le nombre des visiteurs enregistrés pendant les Foires internationales précédentes d'Alger et sur l'intérêt que la participation de tous les pays africains à la Foire pourra éveiller.

Dans ces conditions, il a estimé que la deuxième Foire panafricaine recevra de 3,8 à 4 millions de visiteurs nationaux.

En ce qui concerne les visiteurs venus de pays africains et extra-africains, les estimations sont difficiles à établir. Toutefois, on a signalé qu'une campagne de publicité de grande envergure sera entreprise en direction de nombreux pays étrangers en vue de leur faire connaître l'organisation de la Foire, d'indiquer ce qu'on y trouvera et de souligner l'intérêt que cette Foire présente pour les négociations et les hommes d'affaires de tous les continents.

En outre, les très nombreux touristes qui séjourneront en Algérie pendant la période de la Foire, ne manqueront certainement pas de visiter cette manifestation.

Ces indications justifient la conviction que le nombre de visiteurs étrangers sera impressionnant, encore qu'il soit impossible de l'estimer à l'avance.

4. Estimation des bénéfices de la Foire

Le Président a estimé que, eu égard aux dépenses que le pays d'accueil doit prendre à sa charge pour l'organisation de la deuxième Foire panafricaine,

dépenses sans commune mesure avec les recettes prévues, il n'avait pas la possibilité de faire une estimation, quelle qu'elle soit, au sujet des bénéfiques. Toutefois, le Comité a estimé qu'une estimation pourrait être faite dans le rapport final à l'issue de la Foire.

5. Ventilation du financement et contributions respectives
du Gouvernement d'accueil et du Secrétariat de l'OUA

Il a été indiqué au Comité que le pays d'accueil prendra à sa charge la totalité des dépenses qu'impliquera la participation des mouvements de libération reconnus par l'OUA.

En outre, le pays d'accueil mettra à la disposition de l'OUA pour la construction de son pavillon le terrain, le matériel nécessaire, abstraction faite des aménagements et de la décoration, et se chargera de l'entretien. L'OUA prendra à sa charge les dépenses liées aux aménagements et à la décoration de son pavillon, de même les dépenses qu'impliqueront le voyage et le séjour de ses représentants affectés au pavillon.

En réponse à une question du comité, le représentant du Secrétaire Général de l'OUA a fait savoir que, dans le cas de la première Foire panafricaine, la contribution financière de l'OUA avait été de 142 800 dollars EU.

Le Comité a estimé qu'il serait judicieux de considérer la participation de l'OUA à la deuxième Foire panafricaine en fonction de sa contribution à la première Foire, augmentée d'un certain pourcentage pour tenir compte de l'érosion des monnaies et de la dévaluation du dollar américain.

Le Comité a décidé en outre de se référer aux rapports du Fonds monétaire international et aux mesures et critères qu'il applique, pour déterminer la contribution de l'OUA à la deuxième Foire.

Ces points étant considérés, le Comité a calculé la contribution de l'OUA à la deuxième Foire panafricaine sur la base de sa contribution à la première Foire extrapolée à sa valeur actuelle en tenant compte de la dépréciation du pouvoir d'achat du dollar des Etats-Unis, comme suit :

- i) Le dollar EU est actuellement une monnaie flottante sans parité par rapport à un étalon fixe.
- ii) Toutefois, depuis juin 1974, le Fondsmonétaire international a recours aux Droits de tirage spéciaux pour calculer la valeur quotidienne du dollar EU par rapport à une combinaison de certaines monnaies principales.
- iii) Le dernier Bulletin du FMI à la date du 6 avril 1976 (le Comité étant réuni depuis le 19 avril 1976) fait ressortir une dépréciation du dollar par rapport aux Droits de tirage spéciaux de l'ordre de 15 à 16 p. 100. Cette proportion est restée à peu près stable au cours des 12 derniers mois, selon les Bulletins du FMI
- iv) Les droits de tirage spéciaux eux-mêmes ont accusé une dépréciation par rapport aux prix courants pendant l'année 1974. Il a été calculé que la dépréciation annuelle moyenne se situait entre 7 et 8 p. 100 selon plusieurs indices des prix. En d'autres termes, au bout de quatre ans, la dépréciation atteint approximativement 30 p. 100.
En conséquence, si l'on ajoute de pourcentage de dépréciation à celui du dollar EU, nous aboutissons à un pourcentage total de l'ordre de 45 à 46 p. 100.
- v) En fonction de ce pourcentage, il est possible d'estimer que la dépréciation se situe autour de 45 p. 100
- vi) Pour interpréter ce résultat en chiffre , la contribution de l'OUA à la deuxième Foire, calculée en fonction de sa contribution

à la première Foire, serait d'environ 206 000 dollars des Etats-Unis. Sur la base de ces considérations, le Comité a conclu que la contribution de l'OUA devrait être de 206 000 dollars des Etats-Unis.

6. Organisation d'un colloque sur la promotion du commerce intra-africain

Après avoir entendu la déclaration du Président du Comité des Dix au sujet du colloque sur la promotion du commerce intra-africain, le Comité a estimé qu'il était nécessaire qu'un représentant du pays d'accueil soit associé aux travaux du Comité OAU/CEA chargé de la préparation de ce colloque. La BAD, l'ABEDA et les autres organisations africaines et organisations des Nations Unies compétentes devront être invitées à y participer.

B. EXAMEN DE LA RESOLUTION CM/RES. 468 (XXVI)

Le Comité est passé ensuite à l'examen point par point de la résolution CM/Res. 468 (XXVI)

1. En ce qui concerne les paragraphes 1 et 2 du dispositif, relatifs aux nouvelles dates et au pavillon de l'OUA, le Comité en a entériné les dispositions.

2. En ce qui concerne le paragraphe 3 du dispositif, le Comité en a débattu longuement pour aboutir ensuite aux conclusions suivantes :

Alinéa a)

Les dépenses correspondant à l'expédition des produits, des matériaux et des articles à exposer et à leur renvoi au lieu d'origine, en plus des dépenses correspondant aux aménagements et à la décoration du pavillon, etc..., de même qu'à la participation au colloque seront supérieures à 21 5000 dollars EU.

A cet égard, cependant, le Comité a appris avec satisfaction que le pays d'accueil prendra à sa charge toutes dépenses supplémentaires au delà de

de cette somme pour le transport des articles, pour les aménagements et la décoration du pavillon de l'OUA.

Alinéa b)

Le Comité estime que les préparatifs de la deuxième Foire panafricaine exigent la participation active du Secrétariat de l'OUA aux trois prochaines réunions du Comité. La première est prévue pour la période allant du 19 au 24 août 1976; la deuxième au cours de la semaine précédant l'inauguration de la Foire et la troisième immédiatement après la date de clôture de la Foire, en vue d'un examen critique des activités et des résultats de la manifestation et de l'établissement d'un bilan en prévision des dispositions futures.

Les frais de transport par avion en vue de la participation à ces trois réunions s'élèveraient à 4500 dollars EU.

D'autre part, le Comité estime que l'organisation et la gestion du pavillon de l'OUA exige la présence de trois représentants du Secrétariat général de l'OUA qui seraient responsables de toutes les activités à entreprendre dans le cadre du pavillon pour la présentation d'une image authentique des réalisations de l'OUA et pour l'explication de la nature et du contenu du pavillon, comme des articles qui y seront exposés.

Ces représentants devront se rendre à Alger une semaine au moins avant le jour de l'inauguration et y rester pendant trois jours au moins après la date de clôture, ce qui représente 25 jours au total. Selon les tarifs du moment, le total à dépenser pour le transport et l'indemnité de subsistance (per diem) de ces trois représentants est estimé à 12 500 dollars EU.

En outre, les activités du pavillon impliquent le recrutement en Algérie d'une secrétaire/réceptionniste, d'un planton et d'un gardien, dont les salaires s'élèveront à 3 500 dollars EU. Il y a lieu d'ajouter à cette somme 2000 dollars supplémentaires pour couvrir les frais d'installation, la consommation d'eau, l'électricité et le téléphone.

Il en résultera donc un montant total de 22 500 dollars EU.

En conséquence, les dépenses totales nécessaires au pavillon de l'OUA seront les suivantes :

Transport des articles, aménagements et décoration, etc....	21 500 dollars EU
6 Missions, personnel recruté localement et divers	22 500 dollars EU
	<hr/>
	44 000 dollars EU
	=====

A ce sujet, compte tenu du montant modéré de ce budget, l'Algérie a offert de prendre à sa charge tout déficit éventuel concernant les aménagements et les travaux d'agrandissement associés au pavillon.

Alinéa c)

Il a été signalé que le pays d'accueil prendra à sa charge les dépenses qu'impliquera la participation des mouvements de libération reconnus par l'OUA.

A ce propos, l'Algérie souhaiterait que le Comité de libération de l'OUA désigne un de ses représentants auprès de la Foire pour définir et coordonner la participation de ces mouvements et en déterminer l'étendue, avec la collaboration du Secrétariat Général de la deuxième Foire panafricaine.

L'Algérie prendra également à sa charge les dépenses de ce représentant.

Point 4 de l'ordre du jour

Le Comité a souscrit, aux propositions de la résolution selon lesquelles ses conclusions devront être présentées à la session du Conseil des Ministres qui doit s'ouvrir le 24 juin 1976 à Port-Louis (Maurice).

Les points 5 et 6 de l'ordre du jour n'ont fait l'objet d'aucune observation de la part du Comité qui les a adoptés.

Date et lieu de la prochaine réunion

Le Comité a décidé que sa deuxième session aura lieu à Alger du 19 au 24 août 1976.

Questions diverses

Le Comité a pris les décisions suivantes :

- La date limite pour l'inscription à la Foire est fixée au 15 juillet 1976.
- Le Secrétariat de la deuxième Foire panafricaine aura son siège à Alger.
- Les représentants des Etats membres du Comité ayant une mission diplomatique à Alger devront être maintenus sur place car leur présence évitera tout retard éventuel et garantira la continuité et l'efficacité nécessaires des travaux du Comité.
- Pour que tous les Etats membres soient tenus au courant de l'évolution des préparatifs de la Foire, le Comité a en outre pris les décisions suivantes :
 1. Un rapport mensuel sur l'évolution des préparatifs et des événements sera rédigé par le Secrétariat Général de la deuxième Foire panafricaine (pays d'accueil) pour être communiqué aux Etats membres et au Secrétariat Général de l'OUA.
 2. Un rapport général devra être présenté au Comité d'organisation des Dix de l'OUA au cours de sa prochaine réunion à Alger du 19 au 24 août 1976. Ce rapport devra rendre compte des missions

envoyées dans les pays membres de l'OUA pour les inciter à participer à la deuxième Foire panafricaine.

Après avoir examiné toutes les questions inscrites à l'ordre du jour et avant de mettre fin à ses travaux, le Comité a décidé d'envoyer un message à Son Excellence M. Houari Boumedienne, Président du Conseil révolutionnaire et du Conseil des Ministres de la République algérienne démocratique et populaire, pour lui exprimer sa satisfaction et ses remerciements en présence des efforts déployés par l'Algérie en faveur de la solidarité africaine et des dispositions prises pour garantir la réussite de la deuxième Foire panafricaine.

COMITE D'ORGANISATION DES DIX SUR
LA DEUXIEME FOIRE PANAFRICAINNE

LISTE DES DELEGATIONS

Algérie :

M. Mohamed Farrah

Directeur Général de ONAFEX

Chef de délégation

M. Saadi Hocine

Directeur Général adjoint ONAFEX

M. Benachba Abdelkader

Ministère du Commerce

M. Benikhlef Messaoud

Attaché, ONAFEX

M. Benadjaoud Abdelkader

Président de l'Assemblée des Travailleurs ONAFEX

M. Bensekouma Boualem

Directeur des Relations Extérieures, ONAFEX

Cameroun :

M. Joseph Pampi

Attaché d'Ambassade, Ambassade du Cameroun en
Algérie

Egypte :

M. Moustafa Khalaf

Premier Secrétaire (Commercial)

Ambassade de la République Arabe d'Egypte

Libéria :

M. Sumo Jones

Vice-Ministre du Commerce, de l'Industrie et du
Transport

Monrovia,

Chef de délégation

M. Reginald Hodge Directeur des Transports
domestiques
Monrovia

M. Emmanuel O. Akinselune
Contrôleur général
Ministère des Finances
Monrovia

Sénégal :

M. Mamadou Dionge
Conseiller économique
Ambassade du Sénégal en Algérie

Tunisie :

M. Hedi Benromdhane
Représentant commercial à Tunis
Ambassade de Tunisie
Alger

Zaire :

M. Tumba Ntunkadi
Commissaire-Général de la Foire Internationale
de Kinshasa
Chef de délégation
M. Modabi Bina Emengi
Chargé d'Affaires
Ambassade du Zaire à Alger

OUA :

Dr. Abou Bakr. H. Abdel-Ghaffar
Directeur du Département des Affaires Economiques
et Sociales
OUA, Addis-Abéba

RESOLUTION SUR LA DEUXIEME FOIRE PANAFRICAINNE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa vingt-cinquième session ordinaire à Kampala, Ouganda, du 18 au 25 juillet 1975,

Rappelant sa résolution CM/Res.277 (XIX), en particulier le paragraphe 3 du dispositif,

Après avoir examiné le rapport sur la Deuxième Foire Panafricaine (CM/680) ;

Appréciant les efforts louables déployés par le Gouvernement Algérien dans les préparatifs en vue du succès de la Deuxième Foire Panafricaine,

1. DECIDE que la Deuxième Foire Panafricaine aura lieu à Alger du 27 août au 12 septembre 1976 ;
2. PREND ACTE du document CM/680 ;
3. CREE un comité d'organisation des Dix composé de l'Algérie, du Kenya, du Zaïre, du Cameroun, de l'Egypte, de la Tunisie, de l'Ethiopie, du Soudan, du Sénégal et du Libéria.

Le mandat de ce Comité sera de fixer :

- i) le nombre exact des pays participants,
- ii) la répartition des espaces et les frais y afférents,
- iii) le nombre des visiteurs locaux et étrangers à la Foire,
- iv) une estimation des gains de la Foire,
- v) une répartition des débours financiers généraux et des contributions respectives du gouvernement hôte et du Secrétariat de l'OUA, et
- vi) l'organisation d'un symposium spécialisé sur "la promotion du commerce interafricain" qui se tiendra au même moment que la Foire.

4. DECIDE également que le Comité d'organisation se réunira, dès que possible, et en tout cas avant décembre 1975, dans le but, entre autres, d'estimer les contributions financières de l'OUA en vue d'assurer la réussite de la Foire et de soumettre des estimations au Comité Consultatif pour les Affaires Financières et Budgétaires, puis à la vingt-sixième session ordinaire du Conseil.

RÉSOLUTION SUR LA DEUXIÈME FOIRE PANAFRICAINE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa vingt-sixième session ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, du 23 février au 1er mars 1976,

Rappelant sa Résolution CM/Res.443(XXV),

Ayant examiné le Rapport intérimaire sur la Deuxième Foire Panafricaine contenu dans le document CM/714 (XXVI) ;

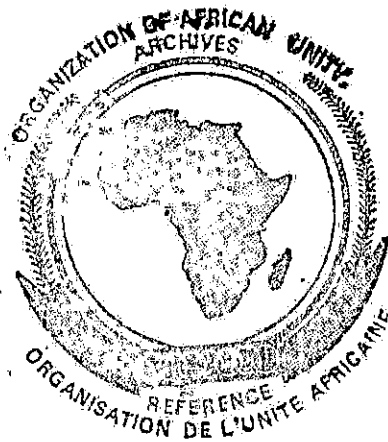
Convaincu que la Deuxième Foire Panafricaine offre une occasion unique pour l'échange et la circulation d'informations et l'expansion du Commerce Africain ;

Désireux de veiller au succès de la Deuxième Foire Panafricaine,

1. ACCEPTE en principe les dates proposées par le Gouvernement Algérien pour la tenue de la Foire du 1er au 17 octobre 1976 ; toutefois la décision finale doit revenir au Comité d'Organisation des Dix ;
2. ACCEPTE le principe d'un pavillon spécial pour l'OUA, et les incidences financières que cela implique ;
3. AUTORISE le Comité des Dix et le Secrétariat de l'OUA de prendre des décisions sur :
 - a) le budget du pavillon de l'OUA et le partage des frais entre l'OUA et le Gouvernement hôte ;
 - b) le budget spécifique pour les frais de voyages des participants et les objets qui doivent être exposés par le Secrétariat de l'OUA ;
 - c) la nature et le mode de participation des Mouvements de libération reconnus par l'OUA et leurs frais de participation ;

.../...

4. DEMANDE à ce que les décisions du Comité des Dix soient soumises à la 27ème session du Conseil des Ministres de l'OUA qui doit se tenir à Port-Louis (Ile Maurice) ;
5. DECIDE de lancer un appel à tous les Etats membres de l'OUA de participer pleinement à la Foire afin d'encourager l'échange d'idées et d'informations relatives au Commerce et dans le souci de promouvoir et d'accroître le Commerce inter-africain ;
6. EXPRIME sa reconnaissance au Gouvernement d'Algérie pour ses efforts intensifiés et pour la coopération dont il fait montre pour garantir le succès de la Foire.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-06

Progress Report on the Second All-Africa Trade Fair- Algiers from 1 to 17 October 1976

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9680>

Downloaded from African Union Common Repository